

Ainsi, lors même qu'on pourrait démontrer que tous les monuments portant les mots TRES PROVINCIAE GALLIAE ont été érigés sur le territoire situé entre le Rhône et la Saône, je crois que cela ne prouverait pas un droit de propriété appartenant aux trois provinces des Gaules sur tout ce territoire ; d'ailleurs ces monuments dont le nombre n'excède pas huit ou dix, si je ne me trompe, auraient pu être élevés, dans un espace très-restreint, autour du temple d'Auguste qu'on ne peut pas contester avoir été la propriété des trois provinces des Gaules, puisqu'elles l'avaient élevé a frais communs ; mais vouloir faire de tout le territoire situé entre le Rhône et la Saône une dépendance de ce temple, c'est ce qui me paraît inadmissible, soit que ce temple fût situé a Ainay comme on le croit généralement, ou sur l'emplacement actuel des églises de Saint-Pierre et de Saint-JNizier comme l'a prétendu M. Auguste Bernard.

Je crois que le *Lugdunum* gallo-romain devait être construit en grande partie sur la colline de Saint-Sébastien et occuper même la totalité des terrains qui s'étendent depuis cette colline jusqu'à Ainay, à l'exception de l'emplacement du temple d'Auguste. Strabon, qui écrivait sous le règne d'Auguste, nous apprend que Lyon était la ville la plus peuplée des Gaules après Narbonne ; comment une si nombreuse population aurait-elle pu s'établir sur les collines de Fourvière et de Saint-Just, surtout si l'on considère qu'une très-grande partie de l'emplacement de ces collines devait être occupée par le palais impérial et les nombreux édifices, rues ou places publiques qu'il nécessitait autour de lui ?

L'épigraphie gallo-romaine de Lyon nous a conservé de très nombreuses inscriptions relatives a des marchands de vin ,a des nautes, a des négociants de diverses professions, trafiquant naviguant sur le Rhône et sur la Saône, et résidant a *Lugdunum*; et l'on veut que toute cette population commer-